

**Contrat de Protection Juridique des Pilotes d'aéronefs
Souscrit par SAAM VERSPIEREN GROUP auprès de DAS***

BULLETIN D'ADHESION

1. IDENTIFICATION DE L'ASSURE

Monsieur Madame Mademoiselle
 NOM | _____ |
 PRENOM | _____ | né(e) le |__|_| |__|_| |__|_|
 ADRESSE _____ |

CODE POSTAL |__|_|_|__|_| COMMUNE _____ |
 TELEPHONE _____ | E-MAIL _____ |

SITUATION DE FAMILLE :

1 Célibataire 2 Marié(e) 3 Veuf (ve) 4 Divorcé(e) 5 Concubin(e) 6 Séparé(e) 7 Partenaire (PACS)

2. CHOIX DES GARANTIES et MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE TTC

<input type="checkbox"/> VIE AERONAUTIQUE	25,00 €
<input type="checkbox"/> VIE AERONAUTIQUE et VIE PRIVEE	45,00 €

3. REGLEMENT

Mes primes seront acquittées :

Par chèque bancaire chèque postal à l'ordre du SAAM
 Par prélèvements mensuels prélèvement annuel (joindre un RIB)

4. DECLARATION et SIGNATURE

Je déclare avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales du contrat d'assurance Protection Juridique JURIS PILOT et en avoir pris connaissance avant de souscrire.

Je demande que les garanties de la présente adhésion prennent effet à la date de signature du présent bulletin sous réserve de son envoi à SAAM Verspieren Group dans un délai de 48 heures. Le cachet de la Poste faisant foi. Je reconnais être informé que **ledit contrat est souscrit pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction annuelle**, sauf dans les cas de résiliations prévus à l'article 10.7 des Conditions Générales.

Fait à _____ Le _____

 Signature de l'assuré

* DAS Assurances Mutuelles – société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS LE MANS 775 652 142 - DAS- société anonyme au capital de 60 660 096 € - RCS LE MANS 442 935 227
 Sièges sociaux : 33 rue de Sydney- 72045 LE MANS CEDEX 2
 Entreprises régies par le code des assurances

Les données personnelles que vous nous avez communiquées sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de votre adhésion et peuvent, également, sauf opposition de votre part, être utilisées à des fins commerciales. Elles pourront être utilisées par les mandataires, les réassureurs, partenaires et organismes professionnels de l'assureur. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offre commerciale vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès de Verspieren Aviation.

Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Vous disposez d'un droit d'opposition, de communication, de rectification ou de suppression auprès de DAS – Service qualité – 33 rue de Sydney- – 72045 LE MANS CEDEX 2

Renonciation : vous bénéficiez d'un délai de renonciation de 14 jours calendaires à compter de la signature de la présente adhésion. Pour faire valoir votre droit à renonciation vous devez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à SAAM Verspieren Group – 8 Avenue du stade de France - 93210 Saint Denis - selon le modèle ci-après : « Madame, Monsieur, je soussigné (nom, prénom) déclare renoncer à la souscription des garanties du contrat de protection juridique des pilotes d'aéronefs ci-dessus ». En cas de renonciation, et sauf mise en jeu des garanties, le montant de la cotisation que vous aurez acquitté vous sera remboursé dans un délai de 30 jours